

Eybens le 25 janvier 2025

**La Commission Tourisme du Comité FFRandonnée Isère
vous propose un séjour de randonnées
dans les Hautes Alpes
du samedi 14 au mercredi 18 juin 2025
5 jours - 4 nuits**



Votre séjour

Le séjour est ouvert aux licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité et assurance RC ou plus ou titulaires d'un Pass Découverte dont la validité couvre la totalité du séjour.

Vous serez hébergés au Centre « **Vacances Bleues Les Horizons du Lac** » à **Chorges Lac de Serre-Ponçon**.

Le, 2138 D3 05230 CHORGES

Tel : 04 92 55 57 00

Site Web : <https://www.club-horizons-du-lac.com/>

Hébergement en chambre double/twin et pension complète (pique-nique le midi sauf le 1^{er} jour). Linge de lit et de toilette fourni.

Accès piscine, solarium et équipements sportifs.

Arrivée le 14 juin 2025 à 9h30 sur le lieu de rendez-vous de la randonnée « Les Demoiselles Coiffées ». Voir programme ci-dessous.

Retour le 18 juin 2025 après le petit-déjeuner.

Transport aller et retour et déplacements : voitures personnelles avec covoiturage.

Nombre de participants : 20 minimum – 24 maximum

Programme des randonnées

Les randonnées décrites ci-dessous sont communiquées à titre indicatif.

Elles pourront être modifiées ou annulées en fonction des conditions météorologiques, des événements en cours de séjour, et de la disponibilité des intervenants.

Ce séjour s'adresse aux randonneurs participant régulièrement aux activités d'un club et ayant la capacité physique d'effectuer un dénivelé de 600 à 900 mètres par jour pendant 4 jours avec un indice de technicité et de risque minimum de 4

Toutes les randonnées seront encadrées par Yonel Grusson (animateur titulaire du brevet fédéral).

Samedi 14 juin : Les Demoiselles Coiffées.

En partant du village de Théus un circuit mènera le groupe dans "la Salle de Bal des Demoiselles Coiffées", puis montera au-dessus de la vallée de l'Avance pour revenir à Théus où la terrasse du bar pourra nous accueillir avec de la bière locale.

Dénivelé : 650 m - Distance : 9,5 km – Indice Effort : 3

Dimanche 15 juin : Le Pic de Morgon

Départ près de l'abbaye de Boscodon (parking du Grand Clot). Montée au pic de Morgon puis la descente commencera en longeant la crête pour descendre dans le cirque de Morgon.

Dénivelé 800 m – Distance 11 km – Indice Effort : 4

Lundi 16 juin : Le Lac de L'Hivernet

Départ au pied du mont Guillaume pour monter dans la forêt jusqu'au lac.

Dénivelé 780 m – Distance 8,5 km – Indice Effort : 4

Mardi 17 juin : La Brèche des Aiguilles de Chabrière

Départ de la station de ski de Réallon pour atteindre la table d'orientation située en haut des pistes (cheminement hors des pistes de ski). De la table d'orientation traversée des Aiguilles de Chabrière pour atteindre les Oucannes (sortes de "lapiaz géants"). Enfin rejoindre le col de la Gardette pour redescendre vers le hameau des Gourniers

Attention : passage délicat sur le tracé – nécessité de s'aider des mains

Dénivelé 930 m – Distance 12 km – Indice Effort : 5

Coût du séjour :

360 € par personne

Le prix comprend :

- L'hébergement en chambre double/twin (linge de lit et de toilette fourni)
- La restauration en pension complète : du dîner du 1^{er} jour au pique-nique du dernier jour (dîners avec vin et eau en carafe – paniers pique-nique sans boisson)
- L'apéritif de bienvenue et le pot de départ
- L'accès aux infrastructures du centre de vacances (espace forme et équipements sportifs)
- Les animations en journée et en soirée
- Le ménage de fin de séjour
- L'encadrement des randonnées
- L'assurance multirisque
- La taxe de séjour, les frais de dossier, la participation à l'immatriculation tourisme

Le prix ne comprend pas :

- Le transport en-co-voiturage pour se rendre sur le lieu du séjour et au départ des randonnées
- Le pique-nique du premier jour
- Les boissons hors celles servies avec les dîners
- Les dépenses à caractère personnel
- Et d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

Inscriptions :

Les personnes intéressées sont invitées à contacter Jérémy Sorbier

jsorbier@ffrandonnée.fr

Nombre de participants maximum : **24**

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter de la date de réception de ce document et seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Ces pré-inscriptions seront matérialisées par le règlement d'un acompte de **120€**

La date limite des pré-inscriptions est fixée au **28 février 2025**.

- Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le **03 mars 2025**. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par la FFRandonnée Isère.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin d'inscription **avant le 15 mars 2025**. Le premier versement de 120€ sera alors affecté au règlement de l'acompte.

Paiements :

1. 1^{er} acompte d'un montant de **120€ avant le 28 février 2024**.

2. 2^{ème} acompte de **120€ avant le 30 mars 2024**.

3. Solde du séjour, soit **120€ avant le 15 mai 2025**.

Tous les règlements doivent être effectués par virement ou par chèque à l'ordre de la FFRandonnée Isère.

Assurances :

ASSURANCE RCP : WTW France Département Sport

52 avenue du Général de Gaulle CS10427 PUTEAUX Tel : 09 72 72 01 19

fr.ffrandonnee@wtwco.com **Contrat n° 41789295M/0002**

GARANTIE FINANCIERE : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution

132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre

Tel : 01 49 31 31 31 **Contrat n° 4000716162/0**

Conditions générales d'annulation hors garanties assurances

En cas d'annulation du participant, les sommes versées ne seront remboursées qu'en cas de remplacement par un autre licencié.

En cas d'annulation :

Contactez la FFRandonnée Isère pour signaler l'annulation.

Nous vous ferons parvenir une facture nominative des frais retenus.

Dispositions concernant les déplacements

Le rendez-vous est prévu le samedi 14 juin à 9h30 sur le parking situé à l'entrée de Théus. Les participants sont invités à covoiturer pour s'y rendre.

Sur place, un covoiturage sera organisé pour se rendre sur les lieux des randonnées. Chaque personne devra contribuer aux frais de déplacement.

Les participants sont invités à se regrouper de manière à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule pour un déplacement d'environ 300 km aller et retour (+ trajets sur place).

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais de déplacement.

Divers :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Cession du séjour :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide avec assurance ou d'un Pass-Découverte valide.

Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables au Comité Départemental de la FFRandonnée Isère.
--

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Yonel Grusson, responsable du séjour : ygrusson@ffrandonnee.fr
04 76 49 70 44 ou 06 84 08 17 10

FFRandonnée Isère – Site : isere.ffrandonnee.fr

Adresse postale : Maison Départementale des Sports – 7 Rue de l'Industrie – 38 320 Eybens

Tel : 04 38 70 06 69 – email : isere@ffrandonnee.fr

Fédération Française de la Randonnée Pédestre - www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique – Agrée par le Ministère de la Santé, de la jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français – N° SIRET 394 644 561 000034 – Code APE 9312 Z

AN° Immatriculation Tourisme : IM 075 100 382